Être élu en charge du tourisme : compétences, enjeux et leviers d'action

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Une formation accessible aux élu.e.s débutant.e.s, pour des repères clairs sur le tourisme, poli-tique publique et privée. Des cas pratiques et exemples locaux pour ancrer les échanges dans les réalités des territoires.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

Comprendre les enjeux du tourisme et identifier les leviers d'action pour les élu.e.s.
Analyser des situations concrètes pour mieux se positionner dans le jeu d'acteurs local.

Description / Contenu

Le tourisme, une politique à géométrie variable : des enjeux propres à chaque territoire.
Les grandes évolutions du tourisme : attentes des clientèles et transitions écologiques.
Les acteurs et le rôle des élu.e.s : collectivités, offices de tourisme, opérateurs privés.
Les leviers d'action : gouvernance, aménagement, fiscalité et communication.
Tourisme durable et cas pratiques : flux, fréquentation, qualité de vie des habitants.

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session
La journée alterne apports structurés, échanges avec les participant.e.s, questionnements à partir de leurs pratiques, travaux de groupe et analyse de cas concrets. Une place importante est donnée aux interactions entre participant.e.s, afin de faire émerger les représentations, les expériences et les difficultés rencontrées sur le terrain. Des séquences courtes et rythmées permettent de maintenir un haut niveau d'attention tout au long de la journée.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Roseline Rouillard est fondatrice d'Essentiel Conseil, cabinet de conseil et de formation spécialisé dans l'accompagnement des collectivités territoriales. Depuis trente ans, elle intervient au service du développement des territoires, avec une expertise dans les politiques touristiques. Elle a exercé des responsabilités en ce domaine au sein de collectivités territoriales, notamment à Vannes et dans l'Eure, et elle a dirigé l'Agence de Développement Touristique d'Ille-et-Vilaine. Son parcours, construit au sein de départements et d'intercommunalités, mais aussi d'un opérateur public et de l'Etat, lui apporte une connaissance approfondie des enjeux de gouvernance, d'attractivité, de coopération territoriale et de conduite de projets. Elle intervient également en formation auprès de l'Université Rennes 2.